



7.3.

Assessment – Pre-Election Report

2020 ANNUAL REPORT

Auditor General of the Ville de Montréal



Table of Contents

7.3. Assessment – Pre-Election Report	585
7.3.1. Introduction	585
7.3.2. Analysis	587
Appendix A Presentation	593
Appendix B Ville de Montréal Documents	607
Appendix B-1 GDD Filed by the Audit Committee	609
Appendix B-2 City Council Resolution	615

7.3. Assessment – Pre-Election Report

7.3.1. Introduction

Last year, in chapter 6 of the 2019 Annual Report, we gave a detailed explanation of the historical background of this dossier, which began in January 2018 when the Bureau du vérificateur général received a verbal request to evaluate the possibility of carrying out a mandate to audit a Pre-Election Report (PER) produced by the municipal administration, as well as the impacts of such a mandate. In that Annual Report, we noted that we had promptly begun the analytical process and, on January 19, 2018, had sent a confidential memo explaining the potential impacts of this request, in particular that the work was to extend over the next three and a half years, that this would not be an opinion on budget forecasts, because the actual results could differ from the anticipated results and because, in accordance with section 107.12 of the *Cities and Towns Act*, this request had to go through city council. City council's request was finally sent to us on August 19, 2019, more than 18 months after our confidential memo concerning this potential request made by the municipal administration.

We do not wish to reiterate the entire historical background of this file, but Table 1 summarizes the key dates of this file.

TABLE 1

Historical Overview of the Dossier

<p>In January 2018</p>	<p>The Ville de Montréal announces its intention to introduce a Pre-Election Report and obtain a certification report based on the Québec government model that was published.</p> <p>The auditor general sends a confidential memo to the municipal administration explaining:</p> <ul style="list-style-type: none"> • the scope of the work that will have to extend over a period of 3.5 years; • that the request must originate with city council and must not interfere with the auditor general’s main obligations..
<p>July 11, 2019</p>	<p>A timeline is presented to the municipal administration and the President of the executive committee, including important deadlines in the performance of this mandate, such as September 30, 2019, for the receipt of the Pre-Election Report model, since this was the date indicated in our 2018 Annual Report and at various presentations to authorities.</p>
<p>August 20, 2019</p>	<p>Resolution CM19 0930 is adopted (regular meeting held on August 19, 2019) asking the auditor general to audit a Pre-Election Report (PER) prepared by the Service des finances (SF).</p>
<p>February 24, 2020</p>	<p>Follow-up report filed with city council to inform it that the Bureau du vérificateur général is unable to determine whether it can respond to city council’s request, since it had still not received the report prototype expected on September 30, 2019.</p>
<p>March 23, 2020</p>	<p>Another follow-up report is filed with city council stating that, since February 24, 2020, a detailed timeline has been sent to us, including the commitment to produce a model (prototype) of the Pre-Election Report for June 30, 2020.</p>
<p>June 23, 2020</p>	<p>Receipt of the prototype of the Pre-Election Report.</p>

7.3.2. Analysis

Work undertaken

As early as January 2018, we began work on this dossier, which involved perusing reports, defining the scope of such work in consultation with other auditors general who have conducted similar mandates and reviewing the best practices in this field as well as the assurance standards applicable to this type of mandate. It is worth repeating that this mandate was a first in the municipal sector in Canada.

Prior to city council's official request, we convened a series of meetings with the Administration to follow up on this dossier and confirm the intention of the Ville de Montréal (the City) to introduce such a report. Ongoing follow-up work was also done with the Audit Committee on this issue. It was not until July 2019, when the timeline that we had developed was presented, that we learned that this PER would be limited to income and expenditures

We subsequently continued our work on major processes and our analysis of the implications of this mandate. A chief auditor was made available for this work and six professionals from the financial audit team were also assigned to this dossier for several months. To support us we engaged a wide array of specialists, including economists, actuaries, lawyers and professional chartered accountants with relevant experience for this type of mandate.

Meetings with the municipal administration continued—on a weekly basis once we had filed our follow-up report with city council on February 24, 2020; in this report, we expressed our concerns about the progress of this file (see Table 1 – Historical Overview of the Dossier).

Assurance Standards

We knew from the outset that we could not use assurance standards for financial audits, since the data found in the PER is not historical financial data, but forward-looking data.

Consequently, the audit of the PER was to be an assurance engagement different from audits of financial statements or other historical financial information. According to the Auditing and Assurance Standards Board of CPA Canada, such an engagement could potentially be carried out according to the requirements of standard CSAE 3001, Direct Engagements.

The first step in a direct engagement is to implement the necessary procedures for accepting the engagement while ensuring that the conclusions resulting from it are appropriate. One of the requirements of the Standard is that an engagement be accepted only when certain conditions are present, such as:

- Conclusions can be drawn based on suitable criteria determined by the auditor general;
- It is appropriate to expect to be able to obtain the relevant evidence necessary to support the conclusion.

I. Conclusions can be Drawn Based on Suitable Criteria

Based on good practices, our definition of mandates of the same type performed by other provincial legislative auditors and the definition of the PER set forth by the City in its 2020 budget, we were able to specify three objectives for which we identified suitable criteria for this type of file. In an assurance engagement, a conclusion must be expressed with respect to the criteria established for areas that are of interest to users.

TABLE 2

Objectives

1.	It informs electors about the state of the City's public finances and helps them appreciate their content.
2.	It forms a common basis for all political parties to develop their electoral platforms.
3.	The assumptions and forecasts found in the Pre-Election Report are reasonable.

Our analysis of the suitable criteria supporting these three objectives for the PER prototype submitted by the Service des finances on June 23, 2020, led us to conclude that they have not been met. We noted that the information presented is incomplete and not comparable with other public financial reports, that no economic update was carried out to allow the current situation to be reflected in the budget, that no actual data was either presented or used to develop assumptions, and that the forecasts were calculated on the basis of the budget adopted the previous year and did not take the most recent financial results into account.

II. Relevant Evidence Necessary to Support the Conclusion

Although the PER focuses on forward-looking rather than historical data, it is imperative that we be able to obtain sufficient relevant evidence to be able to express an opinion about the PER. Almost all the supporting documents that were provided to us are excerpts from the previous year's budget, emails, spreadsheet files or other internal documents that do not meet the definition of relevant evidence.

Furthermore, we noted that the assumptions were not based on analysis of the actual historical data of the past few fiscal periods and cannot be used to identify trends in support of the amounts established for the forecasts. We did not track down any explanatory analyses of the discrepancies between previous forecasts and actual results or the records or minutes of budget committees supporting the strategic decisions reflected in the PER.

Conclusion

While we have both the expertise and the ability to carry out this type of mandate, it is clear that the report prototype that we received at the end of June 2020 and the files that support it do not allow us to express an opinion. Indeed, the conditions that would allow us to draw conclusions based on suitable criteria supporting the objectives of a Pre-Election Report and to obtain sufficient relevant evidence necessary to support our conclusions were not present.

We made a presentation to the Audit Committee on this subject on October 16, 2020 (see Appendix A). As a follow-up to our presentation, the Audit Committee filed a document with city council in November 2020 recommending that the request to produce a Pre-Election Report (PER) be withdrawn by the Service des finances (SF) and that it be audited by the auditor general. City council nevertheless persisted in its request that the SF produce a 2022–2024 budgetary framework no later than August 31, 2021, but it will not be audited (see Appendix B).

The auditor general gave this same presentation to city council in plenary session on January 26, 2021, and answered questions (see Appendix A).

We nonetheless considered it appropriate to continue our audit of the main budgetary processes affecting income and expenditures. In 2021, we produced a report containing our conclusions, which are found in chapter 4 of this report.

Over the next few years, we will conduct a performance audit on the processes involved in the preparation of the Ten-Year Capital Works Program.

Moreover, we returned the entire supplementary budget of \$900,000 that city council had allocated to us at its meeting of March 23, 2020, and we paid the total expenses that we incurred for this dossier, nearly \$500,000, out of our own budget.

The introduction of a PER is a colossal undertaking that is not to be underestimated. In order to be able to present a PER with high-quality financial information that complies with the prescribed requirements, the processes that support the production of PER need to be adequate, effective and rigorous, and the internal experts assigned to this task must be appropriate as well.

Appendices

Appendix A

Presentation

Auditor General's Observations

Pre-Election Report

October 16, 2020, to the Audit Committee

January 26, 2021, to City Council

Observations de la vérificatrice générale

Rapport préélectoral

Le 16 octobre 2020 au comité d'audit
Le 26 janvier 2021 au conseil municipal

Ordre du jour

1. Historique du dossier
2. Analyse de la capacité d'accepter la mission
3. Objectifs
4. Résultats
 - I. Capacité de conclure sur les critères valables
 - II. Éléments probants nécessaires pour étayer la conclusion
5. Conclusion

1. Historique du dossier

	Intention de la Ville de Montréal (la Ville) de se doter d'un rapport préélectoral (RPE) et d'obtenir un rapport de certification selon le modèle du gouvernement du Québec rendu public.
Janvier 2018	Transmission par la vérificatrice générale d'une note confidentielle à l'administration municipale signifiant : <ul style="list-style-type: none"> • l'ampleur des travaux qui devront s'échelonner sur trois ans; • l'obligation que la demande provienne du conseil municipal (conseil), et ce, sans contrevenir à ses obligations principales.
20 août 2019	Adoption de la résolution CM19 0930 (assemblée ordinaire du 19 août 2019) demandant à la vérificatrice générale d'auditer un RPE préparé par le Service des finances (SF).

3

1. Historique du dossier (suite)

24 février 2020	Dépôt au conseil d'un rapport de suivi afin de l'informer que le Bureau du vérificateur général (BVG) n'est pas en mesure de déterminer s'il pourra répondre à la demande du conseil, n'ayant toujours pas reçu le prototype du rapport attendu le 30 septembre 2019.
23 mars 2020	Dépôt au conseil d'un autre rapport de suivi faisant état que depuis le 24 février 2020, un échéancier détaillé nous avait été remis incluant l'engagement de produire un modèle (prototype) du RPE pour le 30 juin 2020.
23 juin 2020	Réception du prototype du RPE.

4

2. Analyse de la capacité d'accepter la mission

Types de missions possibles :

- **Audit financier** : portant sur des informations financières historiques;
- **Autre mission d'audit** : une mission de certification autres que les audits d'états financiers ou d'autres informations financières historiques, soit :
 - La norme NCMC 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*
 - Les critères sont déterminés, évalués et mesurés par la direction;
 - La vérificatrice générale conclura sur les affirmations de la direction.
 - La norme NCMC 3001, *Missions d'appréciation directe*
 - Les critères sont déterminés, évalués et mesurés par la vérificatrice générale;
 - La direction ne procède pas à la mesure ou à l'évaluation des critères.

5

2. Analyse de la capacité d'accepter la mission (suite)

Les exigences de la norme stipulent qu'on ne doit accepter une mission que lorsque certaines conditions sont réunies incluant les points suivants :

- La capacité de conclure sur les critères valables déterminés par la vérificatrice générale;
- Obtenir les éléments probants nécessaires pour étayer la conclusion.

Dans une mission de certification, une conclusion doit être exprimée en regard de critères établis relativement à des éléments qui présentent un intérêt pour les utilisateurs.

6

2. Analyse de la capacité d'accepter la mission (suite)

- En nous appuyant sur :
 - les bonnes pratiques (par exemple : l'OCDE);
 - le balisage des mandats de même nature effectués par d'autres vérificateurs législatifs provinciaux;
 - la définition du RPE que la Ville a exposé dans son budget 2020.

Nous avons pu dégager **trois objectifs** pour lesquels nous avons identifié des **critères valables** qui présentent un intérêt pour les utilisateurs.

7

3. Objectifs

Objectif 1 : Il renseigne les électeurs sur l'état des finances publiques de la Ville et il permet d'en apprécier le contenu.

Objectif 2 : Il représente une base commune permettant à toutes les formations politiques de développer leur plateforme électorale.

Objectif 3 : Les hypothèses et prévisions du RPE sont raisonnables (audit versus examen)

Pour chaque objectif, nous avons identifié des critères valables.

8

4. Résultats

I. Capacité de conclure sur les critères valables

Globalement, les **critères valables** supportant ces trois objectifs **ne sont pas rencontrés**.

Nous avons observé entre autres les points suivants :

- L'information présentée est incomplète, par exemple :
 - la présentation des revenus et des dépenses n'est pas suffisamment détaillée ne permettant pas de voir les changements significatifs sur les niveaux de service à la population;
 - l'état de la dette à long terme n'est pas présenté.
- De l'information non comparable aux autres rapports financiers publics;
- Aucune mise à jour économique entre le dernier budget et la situation actuelle;
- Aucune donnée réelle n'est présentée ni utilisée dans l'élaboration des hypothèses;
- Les prévisions sont calculées à partir du budget adopté l'année précédente et ne tiennent pas compte des résultats financiers les plus récents.

9

3. Résultats (suite)

II. Éléments probants nécessaires pour étayer la conclusion.

Les pièces justificatives obtenues sont :

- des extraits du budget de l'année précédente;
- des courriels;
- des fichiers de calcul;
- autres documents internes.

Ces éléments **ne répondent pas** à la définition d'éléments probants suffisants.

10

4. Résultats (suite)

II. Éléments probants nécessaires pour étayer la conclusion.

De plus, nous avons observé que :

- les hypothèses ne sont pas basées sur l'analyse des données historiques réelles des derniers exercices ce qui ne permet pas d'établir des tendances qui viennent supporter les montants établis pour les prévisions;
- il n'y a pas d'analyses explicatives des écarts entre les prévisions antérieures et les résultats réels des périodes en cause;
- il n'y a pas de compte-rendu ou procès-verbaux des rencontres du comité du budget qui sous-tendent les décisions stratégiques reflétées dans le RPE.

5. Conclusion

Vu :

- Impossibilité de conclure sur des critères valables;
- Impossibilité d'obtenir les éléments probants nécessaires pour étayer nos conclusions.

Conclusion :

- Conditions non rencontrées pour accepter la mission demandée par le conseil;
- Nous remettons l'intégralité du budget supplémentaire de 900 000 \$ qui nous a été accordé.

Tous les travaux effectués, jusqu'à présent, à l'égard du présent dossier seront ainsi assumés à même notre budget annuel de la vérificatrice générale.

5. Conclusion (suite)

La mise en place initiale d'un RPE est un travail colossal à ne pas sous-estimer.

Pour présenter un RPE avec de l'information financière de qualité il faut que :

- les processus qui supportent la production du RPE soient adéquats, efficaces et rigoureux;
- l'expertise interne qui y est affectée soit appropriée.

5. Conclusion (suite)

Nous jugeons approprié de :

- poursuivre les travaux d'audit sur les principaux processus budgétaires touchant les revenus et les dépenses.;
- produire un rapport contenant nos conclusions en 2021;
- conduire ultérieurement un mandat d'audit de performance sur les processus entourant la confection du PTI.

Ceci permettra à l'administration municipale :

- d'améliorer les processus budgétaires;
- de développer l'expertise et les outils requis pour élaborer, si tel est toujours sa volonté, un RPE renseignant sur la situation financière de la Ville et répondant aux besoins des utilisateurs, ce qui constituerait une première dans le monde municipal.

Merci de votre attention

Annexe 1 : Comparabilité

PRÉSENTATION AUX ÉTATS FINANCIERS	PRÉSENTATION AU BUDGET	PRÉSENTATION DU PROTOTYPE DU RAPPORT PRÉÉLECTORAL
REVENUS	REVENUS	Les perspectives budgétaires
Taxes	Taxes	Revenus de taxations
Compensations tenant lieu de taxes	Compensations tenant lieu de taxes	
Quotes-parts	Quotes-parts	Quotes-parts
Transferts	Transferts	Subventions et transferts
Services rendus	Services rendus	Autres revenus
Imposition de droits	Imposition de droits	
Amendes et pénalités	Amendes et pénalités	
Intérêt	Intérêts	
Autres revenus	Autres revenus	
	Affectation de revenus	
Total – Revenus	Total – Revenus	Total – Volet revenu
	DÉPENSES	
Charges de fonctionnement	Dépenses par secteurs d'activités	L'évolution des dépenses
Administration générale	Services administratifs	Rémunération globale
Sécurité publique	Sécurité publique	Service de la dette et paiement au comptant
Transport	Services institutionnels	Contribution au transport en commun
Hygiène du milieu	Mobilité et attractivité	Autres contributions
Santé et bien-être	Qualité de vie	Autres dépenses de fonctionnement
Aménagement, urbanisme et développement	Services aux citoyens	
Loisirs et culture	Arrondissements	
Frais de financement		
Total – Charges de fonctionnement	Total – Dépenses par secteurs d'activités	Total – Volet dépenses
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	Dépenses de financements corporatives	
	Service de la dette brute	
	Paielements au comptant des immobilisations	
Excédent avant financement et affectations	Total – Dépenses de financements corporatives	
Financement	Autres dépenses corporatives	
Remboursement de la dette à long terme	Dépenses communes	
	Dépenses de contributions	
Affectations	Total – Autres dépenses corporatives	
Activités d'immobilisations		
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	Élimination des transactions internes et interentités	
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Réserves financières et fonds réservés		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
	Total - Dépenses	
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	Total équilibre budgétaire	Déséquilibre au cadre financier

Annexe 2 : Projet de rapport d'audit du professionnel en exercice indépendant sur le rapport préélectoral 2022

Annexe 2 – Projet de rapport d’audit du professionnel en exercice indépendant sur le rapport préélectoral 2022

Aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d’agglomération de Montréal

Opinion de la vérificatrice générale

J’ai reçu pour mission d’effectuer l’audit du rapport préélectoral sur l’état des finances de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l’année financière 2022 (collectivement le « rapport préélectoral »).

Je n’exprime aucune opinion sur le rapport préélectoral ci-joint de la Ville. En raison de l’importance des problèmes décrits dans la section « Fondement de l’impossibilité d’exprimer une opinion » de mon rapport, je n’ai pas été en mesure d’obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d’audit sur le rapport préélectoral.

Fondement de l’impossibilité d’exprimer une opinion

Le rapport préélectoral inclut entre autres des prévisions financières qui reposent sur un certain nombre d’hypothèses. La direction du Service des finances (SF) n’a pas été en mesure de me fournir des données et des analyses pertinentes et fiables à l’appui des hypothèses utilisées dans la préparation de ces prévisions financières. Je n’ai ainsi pas été en mesure de déterminer si ces hypothèses constituent une base raisonnable pour établir ces prévisions. De plus, la Ville ne fait aucun compte-rendu ou procès-verbal des rencontres du comité du budget qui sous-tendent les décisions politiques reflétées dans le rapport préélectoral. Je n’ai pas été en mesure de m’assurer par d’autres moyens que les hypothèses et les prévisions prennent en compte les informations financières les plus récentes de même que les dernières orientations et les décisions de la Ville.

Responsabilités de la direction à l’égard du rapport préélectoral

La direction du Service des finances de la Ville est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport préélectoral. Elle est également responsable du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’un rapport préélectoral exempt d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Responsabilité de la vérificatrice générale à l'égard du rapport préélectoral

Ma responsabilité consiste à réaliser un audit du rapport préélectoral conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001, *Missions d'appréciation directe* et à délivrer un rapport. Toutefois, en raison des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de mon rapport, je n'ai pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur le rapport préélectoral de la Ville, au regard de l'objectif et des critères que j'ai jugés valables.

Le Bureau du vérificateur général (BVG) de la Ville s'est conformé aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le BVG applique également la Norme canadienne de contrôle qualité 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification*, et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Montréal, Québec
Date

Appendix B

Ville de Montréal Documents

Appendix B-1

GDD Filed by the Audit Committee



Dossier # : 1205330009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la recommandation du comité d'audit de la Ville au conseil concernant la production et l'audit d'un rapport préélectoral

Il est recommandé,

1 - de prendre connaissance de la recommandation du comité d'audit de la Ville concernant la production et l'audit d'un rapport préélectoral;

2 - de mandater le Service des finances pour produire un cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 d'ici le 31 août 2021.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 07:38

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1205330009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la recommandation du comité d'audit de la Ville au conseil concernant la production et l'audit d'un rapport préélectoral

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2018, l’administration municipale s’est engagée à ce que la Vérificatrice générale puisse auditer un rapport préélectoral sur l’état des finances publiques de la Ville en s’inspirant de l’expérience en cours à l’Assemblée Nationale. L’objectif principal du rapport préélectoral et du rapport de la Vérificatrice était d’informer, de façon transparente et impartiale, la population montréalaise et les futurs élus de la situation financière de la Ville à la veille d’une élection municipale.

À son assemblée ordinaire du mois d’août 2019 (CM19 0930), le conseil municipal mandatait le Service des finances afin de produire un rapport préélectoral sur l’état des finances de la Ville de Montréal et à la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal d’auditer ce rapport préélectoral.

Dans le cadre de la séance de travail du comité d’audit tenue le 16 octobre 2020, la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, a indiqué que le prototype développé par le Service des finances ne serait donc pas en mesure de répondre aux objectifs énoncés dans le budget 2020 quant au rapport préélectoral en termes d’information financière sur l’état des finances publiques et de base comparable. De plus, la pandémie a impacté la capacité de livrer un document en temps et qui réponde aux besoins d’utilité d’un tel document.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0217 (23 avril 2020) - Adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal.

CM19 0930 (19 août 2019) - Mandater le Service des finances afin de produire un rapport préélectoral sur l’état des finances de la Ville de Montréal au plus tard le 30 juin 2021 / Mandater la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal d’auditer ce rapport préélectoral et de présenter cet audit au plus tard le 23 septembre 2021.

DESCRIPTION

En vertu des articles 29 et 36 de la Charte du comité, le comité d’audit peut faire au conseil les commentaires et les recommandations résultant de ses travaux.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette réponse est soumise en tenant compte du contexte de la Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif - séance visée : 11 novembre 2020
Conseil municipal - séance visée : 16 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

« À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Conseiller en analyse

Tél : 514 8722895

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-10-23

Domenico ZAMBITO
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-3125

Appendix B-2

City Council Resolution

Extrait authentique du procès-verbal d'une rencontre du comité d'audit

Rencontre statutaire du vendredi 16 octobre 2020

Résolution: CA 2020-001

Attendu la demande du conseil de produire un rapport préélectoral;

Attendu la teneur du travail colossal lié à un tel rapport;

Attendu les impacts de la pandémie sur la capacité de livrer un document en temps et qui réponde aux besoins d'utilité d'un tel document;

Attendu le manque de ressources humaines et de systèmes adéquats pour supporter l'exercice;

Attendu la présentation faite par la vérificatrice générale au comité d'audit séance tenante soulignant que le prototype développé par les Finances ne serait donc pas en mesure de répondre aux objectifs énoncés dans le budget 2020 quant au rapport préélectoral en termes d'information financière sur l'état des finances publiques et de base comparable.

Attendu la bonne foi de toutes les parties en regard du travail effectué;

Attendu que nous prenons acte de la poursuite par la vérificatrice générale des travaux d'audit sur les principaux processus budgétaires touchant les revenus et dépenses dont les conclusions seront publiées dans un rapport qui sera déposé en 2021;

Attendu que la VG assumera à même son budget tous les coûts encourus à ce jour pour ce dossier et qu'elle remet la totalité du budget de 900 000 \$ qui lui avait été alloué pour les travaux;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne-Lalonde

appuyé par M. Yves Gauthier

Et résolu :

de recommander au conseil de retirer sa demande d'un rapport pré-électoral et de prendre acte de la continuation par la vérificatrice générale de l'audit des principaux processus budgétaires touchant les revenus et dépenses pour fin de publication dans le rapport déposé en 2021;

Adopté à l'unanimité des membres du comité d'audit présents.

Lisa BAILLARGEON

Yves GAUTHIER

Président du comité d'audit

Vice-président

